

PREFET DE LA CORREZE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Nouvelle-Aquitaine**

Service de l'Environnement Industriel ,
Site de Limoges
Département énergie, sol, sous-sol
Division mines et après-mines uranium

Limoges, le 18 juillet 2018

Monsieur le Préfet de la Corrèze
Préfecture de la Corrèze
1 rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

Objet : Visite d'inspection du 18 juin 2018 – Suivi des travaux d'enlèvement de stériles en Corrèze.

Situation administrative du site de réception des stériles	Exploitation MCO et TMS Exploitant : CMF Propriétaire du site : CMF
--	---

Référentiels utilisés :	- Arrêté du 22 mars 2018 encadrant la mise en verse de stériles miniers sur la verse à stériles nord-est du site minier de La Porte, commune de Saint-Julien-aux-Bois - Document « porter a connaissance dans le cadre d'opérations de transfert et de stockage de stériles miniers sur le site minier de La Porte » - fiches travaux d'enlèvement de stériles en Corrèze : communes de Saint-Cirgues-la-Joutre, la Chapelle Spinasse et Saint-Privat
-------------------------	---

L'objectif de l'inspection consistait en la vérification de l'état d'avancement des différents chantiers d'enlèvement de stériles en Corrèze, ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2018 encadrant les conditions d'arrivée et de stockage des stériles excavés sur la verse à stérile nord-est de l'ancien site minier du site de la Porte, sur la commune de Saint-Julien-aux-Bois.

I - Respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2018

A – Suivi et respect des quantités

L'arrêté préfectoral du 22 mars 2018 prévoit que les stériles soient amenés sur la verse nord-est de l'ancien site minier de La Porte, sur la commune de Saint-Julien-aux-Bois. La quantité maximale autorisée est de 5 000 m³.

Les quantités de stériles ramenées sont suivies par un double système :

- un calcul de volume en fonction de la surface et de la profondeur de chaque chantier,
- un suivi des rotations de camions de 10 m³ (fiches remplies par les chauffeurs).

Areva tient régulièrement à jour son suivi des volumes et corrèle les données. Les deux systèmes de suivi permettent de répondre aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté du 22 mars 2018. Au jour de l'inspection, les volumes rapatriés étaient de 1 238 m³ (2 228 t).

B – Suivi de chantier

Le jour de l'inspection, la totalité des stériles provenant des chantiers achevés de Saint-Cirgues-la-Loutre et du chemin de Lespinasse (Saint-Privat) a été amenée sur le site. Le second chantier de Saint-Privat (« la conserverie ») était en cours.

Sur le site de La Porte, un premier reprofilage a été mené semaine 21 après les premiers apports. Depuis, les stériles des chantiers en cours sont déversés en tas, qui seront remodelés et reprofilés à la fin des apports de stériles. L'ensemble sera recouvert par des matériaux inertes et de la terre végétale, conformément au dossier déposé par l'exploitant.



Premier reprofilage avant poursuite des apports



Site de La Porte, stériles en tas avant réaménagement (vu de l'entrée)



Vue depuis l'arrière du site (MCO) (avant remodelage)

Le bilan de fin de travaux prévu à l'article 5 sera remis à l'inspection à la fin du chantier (prévu mi-juillet, selon les conditions météorologiques, perturbées par de la pluie en début de chantier).



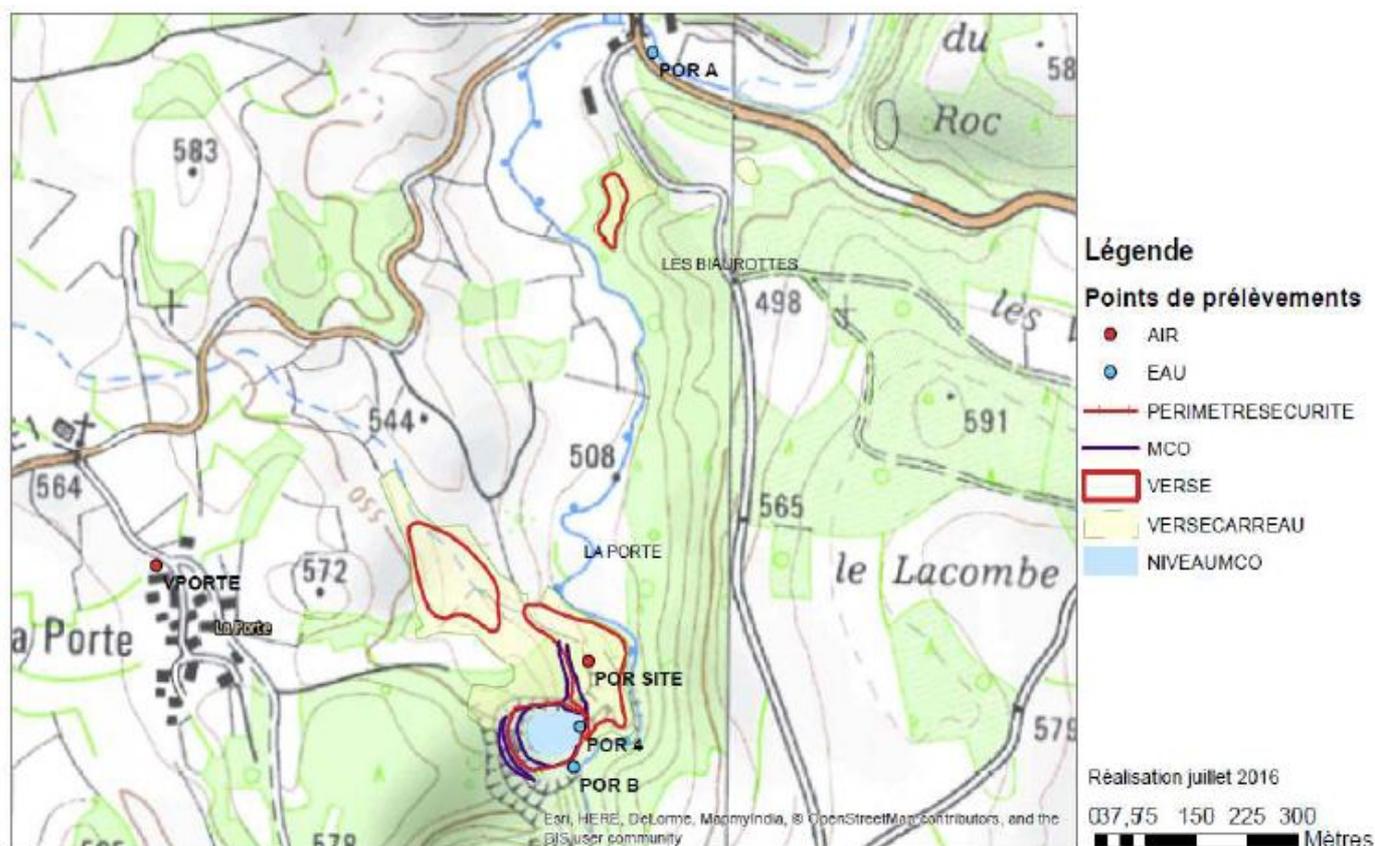
Arrivée d'un camion (bâché)

C – Analyses d'eau

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2018, la qualité radiologique du suivi des eaux du Riou Tort a été contrôlée :

- le 20 mars 2018, avant le début du chantier
- le 29 mai 2018, pendant une période de pluies abondantes, au début de la phase travaux, conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral qui stipule de renforcer les contrôles en cas de forte pluie,
- le 26 juin 2018, pendant la phase de travaux. Compte-tenu du délai nécessaire aux analyses et de la période estivale, les résultats seront disponibles au mois d'août.

Un prélèvement sera réalisé à la fin de la période de travaux (fin juillet a priori – selon la finalisation du réaménagement du site).



Les prélèvements ont été effectués au niveau de la MCO (POR 4), dans le Riou Tort en amont (POR A) et en aval (POR B) du site.

Le jour de l'inspection, aucun écoulement n'a été constaté sur le chantier ni vers le ruisseau situé à plus de 50 m.

Les résultats disponibles sont présentés ci-après. Il peut être constaté que les teneurs tant en uranium qu'en radium dans le ruisseau du Riou Tort se trouvent dans la gamme du bruit de fond naturel en région granitique (pour mémoire, de 0 à 10 µg/L en uranium et 10 à 80 mBq/L en radium). Les différences entre l'amont et l'aval du site ne sont pas significatives et restent dans la gamme de variabilité des analyses et des valeurs issues de la surveillance environnementale du site.

AMONT (POR A)					
	pH	226Ra soluble (Bq/l)	226Ra insoluble (Bq/l)	U soluble (µg/l)	U insoluble (µg/l)
20/03/18	7	< 0,02	< 0,02	< 1	< 1
29/05/18	6,7	< 0,02	0,03	2,6	1,1

AVAL (POR B)					
	pH	226Ra soluble (Bq/l)	226Ra insoluble (Bq/l)	U soluble (µg/l)	U insoluble (µg/l)
20/03/18	6,9	< 0,02	< 0,02	1,4	< 1
29/05/18	7	< 0,02	0,03	8,8	3,5

II – Avancement des travaux

Au 18 juin 2018, les chantiers des communes de Saint-Cirgues-la-Loutre (ferme et camping) et Saint-Privat (chemin de Lespinasse) sont terminés. Le chantier de la conserverie de Saint-Privat est en cours. Deux autres chantiers n'ont pas encore débuté : celui du parc à ferrailles à Saint-Privat et un chemin sur la commune de la Chapelle-spinasse.

Le chantier prévu sur une partie de parking d'un garage automobile de la commune de Saint-Privat ne sera pas réalisé, le propriétaire ayant refusé les travaux sur sa parcelle .

La vérification de l'enlèvement de l'ensemble des stériles est assurée à la fois visuellement (atteinte du terrain naturel) et par un plan compteur¹ dit de « fond de fouille » qui montre des valeurs correspondantes à celles du terrain naturel localement relevées à proximité. Les zones sont ensuite remblayées avec des matériaux locaux de carrières.

Un plan compteur de fin de travaux est établi à la fin de chaque chantier. L'inspection a pu constater la traçabilité et l'existence des plans compteurs de fond de fouille, voire de fin de travaux en fonction de l'avancée de chaque chantier. Lors de l'inspection, des mesures de débits de dose ont été effectuées ponctuellement par sondage à l'aide d'un scintillomètre.

1 Un plan compteur est une carte de la zone avec un relevé des mesures de radioactivités selon un quadrillage précis (par ex. 5 x 5 m).

NB : les travailleurs sont informés ; ils ont été sensibilisés sur la radioprotection avant chaque chantier. Ils sont également suivis individuellement par dosimétrie passive. Les résultats seront communiqués après analyses dans le bilan de fin de travaux prévu à l'article 5 de l'AP du 22/03/2018.

A – Commune de Saint-Cirgues-la-Loutre

Les travaux sur la commune de Saint-Cirgues-la-Loutre sont terminés. Ils consistaient en l'enlèvement de stériles sur un morceau de chemin et en soubassement de hangars dans un camping, ainsi que sur deux plates-formes dans une ferme (stockage de foin et devant une stabulation).

Les mesures ponctuelles effectuées après travaux montrent des débits de dose entre 90 et 130 c/s, correspondant au terrain naturel à proximité.



B – Commune de Saint-Privat

Sur la commune de Saint-privat, plusieurs zones étaient concernées par le retrait de stériles.

B.1 / Sur le chemin dit de Lespinasse, les stériles ont été retirés et les travaux de remise en état terminés. Les mesures ponctuelles effectuées après travaux montrent des débits de dose entre 90 et 110 c/s, correspondant au terrain naturel à proximité.



Travaux achevés sur le chemin de Lespinasse

B.2 / Sur le site dit de la conserverie (entreprise de savonnerie aujourd'hui), les travaux d'excavation (autour du bâtiment) étaient en cours :



NB : il a été rappelé au propriétaire de l'entreprise, même si celle-ci relève de la police du Maire et non d'un classement au titre des installations classées, d'améliorer la gestion de

ses déchets (big-bags éventrés, à l'air libre...) et de ses effluents. Le propriétaire a assuré que des améliorations (raccordement au tout à l'égout, enlèvement des déchets...) étaient prévues après l'achèvement des travaux d'enlèvement de stériles.

III - Conclusion

L'inspection du site de la Porte (zone où sont regroupés les stériles) comme celle des chantiers finalisés ou en cours d'avancement permet de constater le bon avancement des travaux et la qualité d'exécution de ces derniers.

Le bilan de fin de travaux exigé à l'article 5 de l'arrêté du 2 janvier 2016 permettra de garder trace des travaux effectués et des résultats obtenus.